



À REMPLIR PAR LE BUREAU DU CNO

Nom du nageur : _____

Prénom du nageur : _____

Section retenue : Espoir
 Challenge

Mois d'entrée au club : Septembre
 Octobre
 Novembre
 Décembre
 Janvier
 Février
 Mars
 Avril
 Mai
 Juin

Santé : Questionnaire de santé
 Certificat médical



CLUB NAUTIQUE D'ORCHIES

Dossier d'inscription 2025 - 2026

Renseignements concernant le nageur :

Nom : _____ Prénom : _____
Date et lieu de naissance : __/__/__ à _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Numéro de téléphone : _____
Taille pull : XXS - XS - S - M - L - XL - XXL Taille chaussures : _____

Le bureau du CNO communique uniquement par mail, il est donc très important de nous communiquer une adresse mail que vous consultez régulièrement

Adresse mail **lisible** : _____

• Renseignements concernant le représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____
Numéro de téléphone **prioritaire** : _____
Autre numéro de téléphone : _____

Je soussigné(e), en qualité de Père, Mère, Tuteur ou Représentant légal¹, Monsieur et/ou Madame : _____

Certifie avoir lu, pris connaissance et informé le nageur **du règlement intérieur du Club Nautique d'Orchies et de la piscine intercommunale** et m'engage à les respecter.

Présence du nageur aux entraînements² : Lundi
 Mercredi
 Lundi et Mercredi

Le dossier doit être complété dans un délai d'un mois suivant l'inscription, sans quoi l'accès au bassin sera interdit

Signature du nageur :

Signature du responsable légal :

¹ : Barrer la mention inutile

² : Choix modifiable durant l'année après information communiquée auprès du bureau



FICHE LIAISON MÉDICALE

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __/__/__

Groupe sanguin : _____

- Antécédents chirurgicaux (dates et nature)

- Antécédents médicaux

- Maladies graves (dates et nature)

- Allergies connues à des médicaments ou des substances diverses

- Vaccinations entreprises et dates de celles ci

- Traitements médicaux en cours (avec si possible la photocopie de l'ordonnance)

- Justificatif thérapeutique : Oui – Non

Remarques que vous souhaitez porter à l'attention du médecin

- Personne à contacter : _____

Numéro de téléphone : _____

Lien de parenté : _____

Si l'espace prévu dans cette fiche ne permet pas de détailler l'ensemble des informations nécessaires, nous vous invitons à les préciser sur papier libre.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »



AUTORISATION POUR L'ANNÉE

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies demandent une autorisation écrite.

Si celle-ci fait défaut, il leur faut demander l'autorisation au Juge ou au Procureur de la république.

L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Je soussigné(e), représentant légal, Monsieur et/ou Madame : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de :

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : __/__/__ à _____

N° de sécurité sociale : _____

Personne à contacter :

Numéro de téléphone : _____

Lien de parenté : _____

Fait à : _____ le __/__/__

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »



DROITS À L'IMAGE ET AUX PROPOS

Selon les articles 226-1 et 226-8 du code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi qu'au droit à l'image.

Le CNO utilisera les photos et vidéos que pour de la communication interne suite à des évènements.

• Pour les adhérents mineur :

Je soussigné(e), représentant légal, Monsieur et/ou Madame : _____

M'engage

Ne m'engage pas

À ne faire aucune opposition à l'exploitation gracieuse de tout ou partie des documents audio, photos et vidéo pour une durée illimitée concernant l'image et les propos du mineur dans les modes d'exploitations suivants :

- Journal du Club
- Blog ou site web du CNO
- Supports de communication édités par le CNO (affiches, plaquettes, journal etc...) ou lors de rétrospectives publiques sur les activités

Fait à : _____

le __/__/__

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »



ASSURANCE

Votre enfant va s'inscrire au Club Nautique Orchies.

Conformément à l'article L321-1 du code du sport, le Club a souscrit pour l'exercice de l'ensemble de ses activités, des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

Toutefois, ce même code du Sport nous impose, dans son article L321-4, d'informer l'ensemble des adhérents de l'association, de l'intérêt que présente leur souscription à titre personnel, à une garantie d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Si votre enfant est couvert par ce type de garantie d'assurance, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre le justificatif (ou la photocopie) de la souscription à cette police d'assurance.

Si votre enfant n'est pas couvert, nous vous informons que le Club Nautique Orchies déclinera toute responsabilité en cas de dommage corporel.

Nous vous remercions de bien vouloir nous remettre le coupon réponse ci-dessous.

Je soussigné(e), représentant légal, Monsieur et/ou Madame : _____

De l'enfant : _____

Certifie avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription à titre personnel à une garantie d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.

Fait à : _____

le __/__/__

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous vous invitons à notre Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le :

Samedi 11 octobre 2025 de 10h30 à 12h00

À La piscine communautaire d'Orchies

Rue du Grand Camp, Orchies 59310

L'ordre du jour sera le suivant :

10h30 — Accueil (dépôt des candidatures)

11h00 — Assemblée générale ordinaire :

-> Partie statutaire

-> Questions réponses

-> Élection des membres du conseil d'administration

-> Élection des membres du bureau

12h00 — Pot de l'amitié

Je profite de cette invitation pour faire appel à candidature pour devenir membre de notre conseil d'administration.

En effet, conformément à l'article 10 de nos statuts, le conseil se renouvelle.

Afin de vous accueillir au mieux à notre assemblée générale, je vous serais reconnaissant de bien vouloir retourner le talon de présence ci-joint dûment complété, pour le **samedi 4 octobre 2025**.

Béatrice Alonso
Présidente du Club Nautique d'Orchies

INSCRIPTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2025

Merci de remplir cet imprimé et nous le retourner pour le 4 octobre 2025 pour nous informer de votre présence.

Mme, M. : _____

Représentant du nageur : _____

Se fera représenter par : _____

Candidature à l'élection du conseil d'administration

Je soussigné(e), _____

- Fait acte de candidature à l'élection du conseil d'administration du CNO
- Ne fait pas acte de candidature à l'élection du conseil d'administration du CNO

Fait à : _____ le __/__/__

Signature :



POUVOIR

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée Générale du CNO, vous pouvez vous faire représenter en désignant une personne et lui donner pouvoir pour les décisions de l'AG et le vote du CA :

Merci de remplir cet imprimé et nous le retourner pour le 4 octobre 2025.

 Le maximum de pouvoirs est limité à 2 par personne

Mme, M. : _____

Représentant du nageur : _____

Se fera représenter par : _____

A qui il donne tout pouvoir pour les votes et prises de décisions durant l'Assemblée Générale.

Fait à : _____ le __/__/__

Pour valoir ce que de droit
Signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DOCUMENT À CONSERVER

Ce règlement vient en complément du règlement intérieur de la piscine, que tous les nageurs s'engagent à respecter et notamment les points suivants :

- Les vestiaires sont à disposition et ils sont non mixtes
- Douche obligatoire avant l'entrée au bassin
- Port du bonnet de bain obligatoire
- **Le Club Nautique d'Orchies décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Afin d'éviter tout problème, chaque nageur devra prendre toutes ses affaires et les déposer sur les bancs à côté du bassin lors des entraînements.**

L'accès au bassin lors des entraînements n'est autorisé qu'aux seuls nageurs participant effectivement à la séance.

L'accès au bassin est strictement interdit aux nageurs qui seraient sous influence d'alcool ou de drogue, dans de telles circonstances, l'entraîneur pourra interdire au nageur d'accéder au bassin.

L'entraîneur est maître de pédagogie. Il est le seul juge de l'adaptation de l'entraînement au niveau des compétences du nageur.

Tout manquement à la discipline sportive, lors des entraînements ou dans les vestiaires fera l'objet de sanctions adaptées à la gravité de la faute et décidées par le Bureau jusqu'à une éventuelle exclusion du club.

Tout nageur a obligation de respecter le créneau horaire qui lui est attribué en début de saison (sauf accord exceptionnel du Président). En cas de non-respect de ces créneaux, le nageur sera convié à rester sur le banc durant la durée de l'entraînement.

Par ailleurs, dans un souci de respect vis-à-vis du coach et des autres nageurs, il est demandé à chaque nageur d'être à l'heure au bord du bassin dès le début de l'entraînement.

Tout retard supérieur à quinze minutes, le nageur pourra se voir refuser l'entraînement.

Cas particulier : la section natation espoir, l'entraînement effectif débute à 17h15.

Il n'y a pas d'entraînement durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Toutefois, les nageurs de l'école de natation du samedi ont bien entraînement le premier samedi des vacances.

Les entraînements doivent se faire obligatoirement au sein du club, sauf exception ou autorisation écrite du Président. Lors des entraînements, les lignes d'eau devront être enlevées et le matériel devra être rangé par les nageurs désignés par les entraîneurs.

En cas de déplacements à l'extérieur d'Orchies (compétitions, rencontres, démonstrations,...), le transport se fera en voiture particulière, à l'exception de la sortie de fin d'année. À chaque déplacement, il sera fait appel à des volontaires. Il résulte que :

- Tout nageur non accompagné par ses parents et ne pouvant être transporté par d'autres ne pourra pas participer à la sortie.
- Les parents, ne pouvant pas accompagner leurs enfants dégagent la responsabilité des autres parents accompagnateurs en cas d'accident.

Le CNO, se réserve le droit de réclamer à chaque début de saison un certificat médical pour chaque nageur, toutefois, celui-ci reste obligatoire lors de la première inscription. Le CNO pourra se contenter du questionnaire de santé lors des réinscriptions et ceci deux années successives.

Chaque adhérent des sections : école de natation, espoir, challenge pourra prétendre à l'ensemble des prestations proposées par le CNO durant la saison seulement et seulement si l'adhérent est à jour de toutes ses cotisations et que son dossier d'inscription soit complet et en la possession du CNO.

S'il devait se produire des événements internes ou externes au CNO qui empêcheraient l'entraînement du nageur, le CNO n'est pas dans l'obligation de procéder à un remboursement de cotisation entière ou partielle.

Concernant les absences du nageur **supérieur à deux semaines**, il vous est demandé de prévenir le **bureau du CNO** par mail : club.nautique.orchies@gmail.com

Dans le cas particulier de la sortie de fin d'année organisée par le CNO, destinée aux écoles de natation, espoir et challenge, pour pouvoir y prétendre, chaque adhérent doit assister aux cours prévus de façon régulière, **un minimum de 50%** de taux de présence sur l'année, pointage de présence fait par les coachs à chaque début d'entraînement, sauf s'il bénéficie d'une absence avec un certificat médical. De plus, un chèque de caution de **cinquante euros** sera désormais demandé pour la participation à la sortie qui sera restitué le jour J sauf dans le cas d'absence non justifiée par un certificat médical.

Une participation financière pourra être demandée.

Concernant le règlement de la cotisation, le CNO vous propose :

- Paiement en ligne sur notre site internet :
<https://www.payasso.fr/club-nautique-orchies/boutique>
À privilégier
Possibilité en 1, 2 ou 3x sans frais
- Paiement par chèque à l'ordre du **CNO**
Possibilité en 1, 2 ou 3x
- Paiement en espèces en totalité, uniquement si vous êtes dans l'incapacité de payer par CB ou par chèque.
Somme à remettre en main propre au Président

NB : Le CNO n'étant pas affilié, tout autre paiement, tels que le Pass'Sport, chèque vacances, tir groupé,... n'est pas accepté.

Section	Prix	Jour	Horaire
École de natation	110 €	Mercredi	12h30 13h30
	110 €	Mercredi	13h30 14h30
	110 €	Samedi	13h30 14h30
Espoir	150 €	Lundi et/ou mercredi	17h00 18h45
Challenge	150 €	Lundi et/ou mercredi	18h45 20h30
Adulte performance	130 €	Mardi	20h00 21h30
Adulte	130 €	Jeudi	19h00 20h30